

Par fax et par courrier express

Nom et Adresse du destinataire de la lettre

AD/G4350/MMM

Genève, le 17 décembre 2002

URGENT – IMPORTANT !

**MAINTIEN DE LA COUVERTURE TIR SUR LE TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE**

**LES NÉGOCIATIONS DE HAUT NIVEAU AVEC LE COMITÉ NATIONAL DES DOUANES DE
LA FÉDÉRATION DE RUSSIE (SCC-FR) ONT ABOUTI À LA SIGNATURE D'UN ACCORD
DE COOPÉRATION. PAR CONSÉQUENT, LA SUSPENSION ANNONCÉE DE LA
COUVERTURE TIR SUR LE TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE A ÉTÉ
ANNULÉE.**

Madame, Monsieur

J'ai la satisfaction de vous annoncer que les négociations de haut niveau avec le Comité National des Douanes de la Fédération de Russie (SCC-FR) engagées ce jour, en présence de M. José Capel Ferrer, Directeur de la Division des Transports de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) et de représentants d'autres organes de l'ONU, ont abouti à la signature d'un accord de coopération visant à résoudre les problèmes antérieurs et à mettre en place les mesures requises pour assurer à l'avenir le fonctionnement durable du Régime TIR. **Par conséquent, la couverture d'assurance sur le territoire de la Fédération de Russie est maintenue** et la suspension de la couverture du système de transit TIR, annoncée par l'IRU le 10 décembre 2002, a été annulée.

L'objectif immédiat de l'accord signé est de protéger la chaîne de garantie internationale TIR des conséquences des irrégularités douanières. En outre, toutes les parties ont également accepté de travailler en étroite partenariat afin d'obtenir, sans délai, des personnes directement responsables, le paiement, de toutes les sommes dues et de sanctionner les fraudeurs.

L'IRU se réjouit de la décision du SCC-FR de reprendre et d'intensifier la coopération ayant caractérisé les relations entre les deux organisations, et salue son évidente détermination à relever le défi qui consiste à instaurer des procédures douanières efficaces et modernes. Par cette décision, les transporteurs internationaux de Russie et d'autres pays pourront maintenir ouvertes les artères du commerce russes, dans l'intérêt de tous.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Martin Marmy
Secrétaire Général

La même lettre est adressée à toutes les Associations TIR et Autorités Douanières des Parties Contractantes à la Convention TIR.